N.B : Ce document est un document de référence------ Document original de la Réunion du Conseil du 5 et 6 juin 2017. Numéro de référence : BOD/2017/06 DOC 09

CALENDRIER 2017-2018 DES AUTOÉVALUATIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS – RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Pour recommandation

Prière de noter : Les documents du Conseil ont un caractère purement délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne constituent pas des documents publics aussi longtemps que le Conseil ne les a pas étudiés en réunion.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le présent document a pour objet d'inviter le Conseil à examiner le calendrier proposé pour l'autoévaluation des comités et du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2017-2018, et de formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'administration en vue de son approbation à la réunion de juin 2017.

Sommaire des délibérations du Comité

- Le Comité de gouvernance et d'éthique appuie sans réserve l'autoévaluation de l'égalité entre les sexes et l'autoévaluation du Conseil et du Comité, ainsi que les calendriers proposés.
- Les membres du Comité reconnaissent à l'unanimité que l'autoévaluation proposée contribuera à renforcer la gouvernance, y compris la structure décisionnelle, et soulignent qu'une recommandation visant son amélioration sera formulée à l'intention du Conseil.
- Les membres du Comité soulignent plus particulièrement :
 - que tant les membres du Conseil que les membres suppléants devraient être invités à répondre au sondage;
 - qu'il est important de se concentrer sur le processus décisionnel. La participation active et éclairée des membres du Comité contribuera à évaluer l'efficience du Comité et la confiance qu'accorde le Conseil aux recommandations du Comité.
- Le président souligne que le Secrétariat et les comités mettront en œuvre les autoévaluations cette année, et que le GEC passera en revue le déroulement du processus à sa réunion d'avril 2018 pour établir si un soutien additionnel est requis.

2. SYNTHÈSE

2.1 Il est proposé que le Conseil du GPE et chacun de ses comités procèdent aux deux autoévaluations suivantes conformément au calendrier proposé :

- autoévaluation de l'égalité entre les sexes (Conseil d'administration et comités), telle que décrite aux annexes 2.1 et 2.2 du document BOD/2016/06 DOC 17 (le calendrier et le questionnaire proposés sont joints à l'annexe 1).
- autoévaluation de l'efficacité du Conseil d'administration et du comité (le calendrier proposé et le questionnaire sont joints à l'annexe 2).

2.2 Les résultats colligés des évaluations seront communiqués à chacun des comités et seront revus par le Comité de gouvernance et d'éthique conformément à son mandat.

3. DÉCISION SOLLICITÉE

3.1 Le Comité de gouvernance et d'éthique demande au Conseil l'approbation de la décision suivante :

BOD/2017/06-XX—<u>Calendrier 2017-2018 d'autoévaluation du Conseil et des comités</u> : Le Conseil :

1. Approuve l'autoévaluation proposée de l'égalité entre les sexes et le calendrier présentés à l'annexe 1 du document BOD/2017/06 DOC 09.
2. Approuve l'autoévaluation proposée de l'efficacité du Conseil et des comités et le calendrier présentés à l'annexe 2 du document BOD/2017/06 DOC 09.
3. Demande au Comité de gouvernance et d'éthique de superviser le processus et de remettre un rapport final au Conseil à l'occasion de sa réunion de décembre 2018.
4. Demande au Secrétariat de lancer dès septembre et octobre 2017 les autoévaluations du Conseil et du Comité conformément au calendrier établi.

4. CONTEXTE

4.1 Les autoévaluations sont des outils importants pour jauger et développer les capacités individuelles et organisationnelles.

4.2 À la réunion du Conseil d'administration de novembre 2013, trois comités techniques permanents et un comité de coordination ont été créés pour appuyer la gouvernance du Conseil et la prise des décisions. Depuis, la gouvernance a fait l'objet d'un certain nombre d'examens :

- Un examen de la gouvernance a été effectué en 2015. Il avait en partie pour objectif d'évaluer le rendement de la structure de gouvernance mise en place après deux ans.
- En décembre 2016, le Conseil a approuvé différents changements aux mandats des comités et en a majoré le nombre à cinq. Les comités en question étaient les suivants : Comité des financements et performances (GPC), Comité des stratégies et de l'impact (SIC), Comité du risque et des finances (FRC), Comité de gouvernance et d'éthique (GEC) et Comité de coordination. (BOD/2016/12-12)

4.3 Le présent document propose un calendrier et une marche à suivre pour les autoévaluations du Conseil et des comités à effectuer tous les deux ans. La mise en place d'un processus systématique d'autoévaluation de l'efficacité du Conseil et des comités constitue une saine pratique de gouvernance.

4.4 Le présent document comprend aussi un calendrier et une marche à suivre distincte pour l'autoévaluation du Conseil et des comités dans le domaine de l'égalité entre les sexes, conformément à la Politique et à la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes approuvées par le Conseil pour la période de 2016 à 2020. Cette politique et cette stratégie soulignent la nécessité

Document de Reference

de renforcer les capacités du Secrétariat, du Conseil et des comités à exercer un leadership en matière d'égalité entre les sexes. **Par conséquent,** le Secrétariat a élaboré une démarche possible pour rehausser les connaissances des membres et membres suppléants du Conseil et des membres des comités en matière d'égalité entre les sexes et faciliter l'accès à ces connaissances.

5. ANALYSE GLOBALE

5.1 L'objectif global des autoévaluations consiste à mettre en évidence les domaines d'importance stratégique ou les améliorations qui pourraient servir à orienter les futures délibérations sur l'efficacité du Conseil ou des comités.

5.2 Tous les membres et membres suppléants du Conseil et membres des comités ont accès aux deux questionnaires d'autoévaluation des annexes 1 et 2.

5.3 Le questionnaire d'autoévaluation sur l'efficacité du Conseil et des comités est structuré de manière qu'il soit possible d'y répondre de manière anonyme et confidentielle et comprend 41 questions. On répond aux questions au moyen d'une échelle colorimétrique, aussi appelée système des « feux de circulation » (où vert = satisfaisant; jaune = besoin d'une attention plus soutenue; rouge = insatisfaisant). Des zones de « commentaires et suggestions » sont mises à la disposition des membres et membres suppléants du Conseil, et des membres des comités, afin qu'ils puissent librement formuler des commentaires ou suggestions, expliquer les réponses fournies au moyen de l'échelle colorimétrique, soulever des questions qualitatives allant au-delà de la simple attribution d'une cote et formuler des commentaires sur l'efficacité du Conseil et des comités du GPE par rapport aux attentes.

5.4 Outre l'autoévaluation écrite proposée, des appels téléphoniques ou des entretiens en personne pourraient être organisés par des membres du GEC ou par l'équipe de la gouvernance, ou les deux, afin d'obtenir des commentaires de fond additionnels.

5.5 Les autoévaluations dont les questionnaires se trouvent à l'annexe 2 ne remplacent pas le processus dédié d'évaluation du rendement du président du Conseil d'administration.

6. PROCHAINES ÉTAPES

6.1 Dès qu'il aura été approuvé par le Conseil, le Secrétariat mettra en œuvre le processus et produira à chaque étape du processus un rapport à l'intention du Comité de gouvernance et d'éthique, de telle sorte qu'un rapport final au Conseil d'administration puisse être présenté à sa réunion de décembre 2018.

7. INCIDENCES SUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

7.1 Le Secrétariat affectera les ressources nécessaires à la tenue des autoévaluations du Conseil et des comités. Les coordonnateurs actuels de la gouvernance au sein de chaque comité et du Conseil suffiront à accomplir ce travail avec la contribution additionnelle de spécialistes techniques dans le cas de l'autoévaluation de l'égalité entre les sexes. Aucune ressource additionnelle n'est requise.

8. VEUILLEZ CONTACTER : Ruth Dantzer (mdantzer@globalpartnership.org) ou Christine Guétin (cguetin@globalpartnership.org) pour de plus amples renseignements.

9. ANNEXES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Document de Référence

Annexe 1 : Questionnaire d'autoévaluation de l'égalité entre les sexes

Annexe 2 : Autoévaluation de l'efficacité du Conseil et des comités

Document de Reference

Annexe 1 : Autoévaluation du Conseil et des comités en matière d'égalité entre les sexes

Le Secrétariat propose de mettre en œuvre les points 2.1 et 2.2 du Plan d'action annuel en matière d'égalité entre les sexes pour l'exercice 2017 afin d'établir quelles sont les compétences acquises et quels sont les besoins de développement de capacités du Conseil et des comités en cette matière, et afin d'offrir subséquemment possibilités de perfectionnement des capacités aux membres du Conseil et des comités.

Le calendrier suivant est proposé :

Juin 2017	Le Conseil approuve le calendrier d'autoévaluation du Conseil et des comités.
Sept. à déc. 2017	Enquête de référence – Les membres du Conseil du GPE et de chaque comité répondent au questionnaire d'autoévaluation de l'égalité entre les sexes.
Janv. à nov. 2018	Formation sur les questions liées à l'égalité entre les sexes – offre en ligne
Mars et avril 2018	Communication des résultats de l'enquête de référence aux comités
Avril 2018	Formation sur les questions d'égalité entre les sexes – offre d'une courte formation en personne
Sept. à déc. 2018	Enquête de suivi – Les membres du Conseil du GPE et de tous les comités répondent au questionnaire d'autoévaluation de l'égalité entre les sexes.
Nov. et déc. 2018	Les résultats de l'enquête de suivi sont analysés et font l'objet de délibérations au sein de chaque comité pertinent et du Conseil, puis des recommandations sont formulées ou des mesures de suivi adoptées.

Document de Référence

Questionnaire d'autoévaluation du Conseil et des comités en matière d'égalité entre les sexes

Il faut environ 10 minutes pour répondre à ce court questionnaire.

Vos réponses aideront le Secrétariat à mieux comprendre les capacités actuelles des membres du Conseil et des comités en matière d'égalité entre les sexes ainsi que les besoins de formation et de perfectionnement pour faire progresser l'égalité entre les sexes conformément à la Politique sur l'égalité entre les sexes et stratégie 2016-2020 dans le sens indiqué dans le document BOD/2016/06 DOC 17.

Nous vous remercions de prendre le temps de participer à cette enquête.

Q1 Veuillez évaluer votre connaissance actuelle de l'égalité entre les sexes. (Cochez la case qui vous décrit le mieux.)

	Connaissance actuelle de l'égalité entre les sexes
1	☐ Je possède une connaissance et une compréhension approfondies de l'égalité entre les sexes et notamment de ses principes, de la terminologie pertinente, des principaux enjeux, des méthodes d'enquête et d'analyse, des démarches et des options (EXPERT).
2	☐ Je possède une compréhension et une connaissance de travail de l'égalité entre les sexes et notamment des principes, de la terminologie pertinente et des principaux enjeux (JE M'OCCUPE DE CES QUESTIONS DANS LE CADRE DE MES FONCTIONS).
3	☐ Je possède des connaissances de base.
4	☐ J'ai des connaissances très limitées sur la question ou je n'en ai aucune.

Q2 Veuillez donner la liste des qualifications que vous possédez ou des cours que vous avez suivis dans le domaine de l'égalité entre les sexes (en ligne ou en personne).

	Formation et/ou qualifications	**Année**
1		
2		
3		
4		

Document de Reference

Q3 Veuillez dresser la liste des expériences ou des compétences que vous possédez dans la promotion et l'avancement de l'égalité entre les sexes et qui pourraient être utiles dans votre rôle de membre du Conseil ou d'un comité.

	Description des compétences ou de l'expérience	**Organisation**
1		
2		
3		

Q4 Veuillez évaluer votre capacité actuelle de promouvoir ou de favoriser l'avancement de l'égalité entre les sexes dans votre rôle de membre du Conseil ou d'un comité (veuillez cocher la case qui s'applique à votre cas).

Pour répondre à cette question, vous trouverez peut-être utile de vous reporter aux six domaines de réalisation suivants tirés de la Politique sur l'égalité entre les sexes.

- Intégration de l'égalité entre les sexes aux activités et aux cadres du GPE
- Renforcement de la capacité du Secrétariat, du Conseil d'administration et des comités d'exercer un leadership en matière d'égalité entre les sexes
- Analyse, planification et mise en œuvre sectorielle intégrant la parité hommes-femmes
- Coordination intersectorielle pour la promotion de l'égalité entre les sexes en éducation
- Suivi et production de rapports sur les résultats des efforts de promotion de l'égalité entre les sexes
- Création, échange et gestion des connaissances sur l'égalité entre les sexes

	Capacité de promouvoir et de faire progresser l'égalité entre les sexes	
1	☐ Je suis parfaitement capable, sans aucun soutien ni encadrement, de promouvoir et de faire progresser l'égalité entre les sexes dans mon rôle.	
2	☐ Je suis capable de promouvoir et de faire progresser l'égalité entre les sexes moyennant un soutien occasionnel.	
3	☐ Je suis capable d'accomplir en partie de cette tâche pour l'instant, mais j'ai besoin de soutien et d'encadrement.	
4	☐ Je suis actuellement incapable de m'acquitter de cette tâche.	

Q5 Veuillez évaluer votre intérêt à suivre de la formation ou à développer vos capacités en matière d'égalité entre les sexes afin de pouvoir vous acquitter avec succès de vos fonctions en tant que membre du Conseil ou d'un comité. (Veuillez cocher la case pertinente.)

	Besoin de formation ou de perfectionnement des capacités
1	☐ Je n'ai besoin d'aucune formation ni de perfectionnement de mes capacités pour l'instant afin de m'acquitter de mes fonctions en tant que membre du Conseil ou d'un comité.
2	☐ J'ai vraiment besoin de formation et de perfectionnement de mes capacités.
3	☐ J'ai un urgent besoin de formation ou de perfectionnement de mes capacités.

Document de Reference

Annexe 2 : Autoévaluation de l'efficacité du Conseil et des comités

Il a été démontré dans des études que les conseils d'administration et les comités qui font l'effort d'évaluer à intervalles réguliers leur rendement sont plus efficaces que ceux qui négligent de le faire.

Les résultats d'une brève autoévaluation couvrant certains aspects clés du rendement du Conseil et des comités, sur les plans individuel et organisationnel, lorsqu'ils sont résumés et analysés constituent une excellente base d'apprentissage et d'autoperfectionnement pour les membres du Conseil et des comités.

Le calendrier suivant est proposé :

Juin 2017	Le Conseil d'administration approuve le calendrier d'autoévaluation de l'efficacité du Conseil et des comités.
Sept. à déc. 2017	Enquête de référence – Les membres du Conseil d'administration du GPE et de chaque comité répondent au questionnaire d'autoévaluation de l'efficacité du Conseil et des comités.
Mars et avril 2018	Les résultats de l'enquête de référence sont présentés aux comités. Le Comité de gouvernance et d'éthique (GEC) analyse les résultats et apporte les correctifs requis.
Sept. à déc. 2018	Enquête de suivi – Les membres du Conseil d'administration et de chaque comité répondent au questionnaire d'autoévaluation de l'efficacité du Conseil et des comités.
Nov. et déc. 2018	Les résultats de l'enquête de suivi sont analysés et font l'objet de délibérations au sein de chaque comité pertinent et du Conseil. Les résultats font l'objet de délibérations au sein du GEC si des mesures de suivi ou des recommandations sont proposées au Conseil d'administration.

Document de Référence

AUTOÉVALUATION DES MEMBRES ET MEMBRES SUPPLÉANTS DU CONSEIL

Pour chaque question, veuillez cocher la case de réponse qui correspond le mieux à votre point de vue.

	Vert/ Satisfaisant	**Jaune/ Besoin d'une attention plus soutenue**	**Rouge/ Insatisfaisant**	**Sans opinion/ pas de réponse**	***TOTAL***
Surveillance et gouvernance : Rôle du Conseil					
1. Le Conseil du GPE s'acquitte efficacement de ses fonctions en ce qui concerne : a) la stratégie et les politiques;					
b) ses responsabilités financières et fiduciaires;					
c) la planification, l'administration et les enjeux institutionnels.					
2. Les membres et membres suppléants du Conseil arrivent à trouver un équilibre efficace entre leur double rôle de membre du Conseil agissant dans les intérêts supérieurs du GPE et de représentant de leur groupe constitutif.					
3. Les membres et membres suppléants du Conseil s'acquittent efficacement de leur rôle de représentant de leur groupe constitutif et s'abstiennent de présenter des points de vue représentatifs de leur propre organisation ou de leur propre pays pendant les réunions du Conseil.					
Surveillance et gouvernance : Efficacité du Conseil					
4. Le Conseil du GPE donne des directives claires au Secrétariat sur les questions stratégiques.					
5. Le Conseil du GPE supervise efficacement la mise en œuvre des décisions prises et de ses propres directives afin d'obtenir les résultats souhaités.					
6. Mesure dans laquelle vous êtes satisfait des processus délibératif et décisionnel pendant les réunions du Conseil					
7. Le président du Conseil gère efficacement l'ordre du jour de manière que les réunions du Conseil donnent les résultats souhaités.					
8. Le président du Conseil aborde un large éventail de points de vue pendant les délibérations du Conseil et favorise la prise de décisions consensuelles.					
9. Dans l'ensemble, le Conseil fonctionne avec efficacité et efficience.					
Efficacité des membres et membres suppléants du Conseil					
10. Les membres et membres suppléants du Conseil réussissent à répartir de manière équilibrée leur temps et leur attention entre les orientations stratégiques et la microgestion.					
11. Les membres et membres suppléants du Conseil collaborent dans la création de consensus ou la prise des décisions sur des enjeux importants.					
12. Les membres et membres suppléants du Conseil sont habituellement diligents et ponctuels dans leur présence aux réunions du Conseil et ne délèguent pas excessivement ces fonctions à des conseillers principaux ou d'autres conseillers.					
13. Les membres et membres suppléants du Conseil respectent les normes exigées et attendues énoncées dans la Politique relative aux conflits d'intérêts du GPE.					
14. Les membres et membres suppléants du Conseil lisent les documents qui leur sont distribués et arrivent aux réunions bien préparés.					

Document de référence

15. De manière générale, les interventions des **membres et membres suppléants du Conseil :**				
a) portent sur la question à l'étude.				
b) sont menées d'une manière opportune et concise de telle sorte que de nombreuses voix puissent être entendues.				
Autoévaluation individuelle des membres et membres suppléants du Conseil	Toujours	Parfois	Jamais	S. o.
16. Je comprends le rôle du Conseil et mes responsabilités en tant que membre ou membre suppléant au sein de celui-ci.				
17. J'assiste à toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil et lorsque je ne suis pas en mesure d'y assister, je trouve un suppléant.				
18. J'essaie de prendre mes décisions de manière objective en tenant compte de leur effet à de multiples paliers et en tenant compte des intérêts supérieurs du GPE.				
19. Je lis les documents qui me sont remis avant chaque réunion du Conseil et j'arrive préparé avec une liste de questions.				
20. Je respecte les normes exigées et attendues en de la Politique relative aux conflits d'intérêts du GPE.				

Document de Reference

AUTOÉVALUATION DES MEMBRES DE COMITÉ

Pour chaque question, veuillez cocher la case qui reflète le mieux votre point de vue.

	Vert/ Satisfaisant	**Jaune/ Besoin d'une attention plus soutenue**	**Rouge/ Insatisfaisant**	**Sans opinion/ pas de réponse**	***TOTAL***
Surveillance et gouvernance : Rôle du Comité					
1. Le Comité xx s'acquitte efficacement des fonctions : a) stipulées dans son mandat.					
2. Les membres arrivent à trouver un équilibre efficace entre leur double rôle de membre du Conseil agissant dans les intérêts supérieurs du GPE et de représentant de leur groupe constitutif.					
3. Les membres s'acquittent efficacement de leur rôle de représentant de leur catégorie de groupes constitutifs, en consultation avec d'autres groupes de leur catégorie dans la mesure du possible, et en déployant le maximum d'efforts pour s'abstenir de présenter uniquement les points de vue de leur propre organisation ou pays ou de leur groupe constitutif.					
Surveillance et gouvernance : Efficacité du Comité					
4. Le Comité donne des directives claires au Secrétariat sur les questions stratégiques, le cas échéant.					
5. Le Comité supervise efficacement la mise en œuvre des décisions prises et de ses propres directives afin d'obtenir les résultats souhaités.					
6. Mesure dans laquelle vous êtes satisfait des processus délibératif et décisionnel pendant les réunions du Comité					
7. Le président du Comité gère efficacement l'ordre du jour de manière que les réunions du Conseil donnent les résultats souhaités.					
8. Le président du Comité aborde un large éventail de points de vue pendant les délibérations du Comité et favorise la prise de décisions consensuelles.					
9. Dans l'ensemble, le Comité offre une prestation efficace et efficiente.					
Efficacité des membres du Comité					
10. Les membres du Comité réussissent à répartir de manière équilibrée leur temps et leur attention entre les orientations stratégiques et la microgestion.					
11. Les membres du Comité collaborent dans la création de consensus ou la prise des décisions sur des enjeux importants.					
12. Les membres du Comité sont habituellement diligents et ponctuels dans leur présence aux réunions du Conseil et ne délèguent pas excessivement ces fonctions à des suppléants.					
13. Les membres du Comité respectent les normes exigées et attendues énoncées dans la Politique relative aux conflits d'intérêts du GPE.					
14. Les membres du Comité lisent les documents qui leur sont distribués et arrivent aux réunions bien préparés.					
15. De manière générale, les interventions des **membres du Comité :**					
a) portent sur la question à l'étude;					

Document de Référence

b) sont menées d'une manière opportune et concise de telle sorte que de nombreuses voix puissent être entendues.				
Autoévaluation individuelle des membres du Comité	Toujours	Parfois	Jamais	S. o.
16. Je comprends le rôle du Comité et mes responsabilités en tant que membre.				
17. J'assiste à toutes les réunions ordinaires du Comité et lorsque je ne suis pas en mesure d'y assister, je désigne un suppléant à ma place.				
18. J'essaie de prendre mes décisions de manière objective en tenant compte de leur effet à de multiples paliers et en tenant compte des intérêts supérieurs du GPE.				
19. Je lis tous les documents reçus avant chaque réunion du Comité et j'arrive bien préparé avec une liste de questions.				
20. Je consulte les groupes constitutifs de ma catégorie sur les points à l'ordre du jour dans la mesure où il est faisable d'agir ainsi concrètement.				
21. Je respecte les normes exigées et attendues en de la Politique relative aux conflits d'intérêts du GPE.				

Document de Reference